Amendement n° 11

(N° interne au service de l'assemblée)

Présenté par le groupe :

Rassemblement National & alliés

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE SESSION DU : 21-déc-23

## AMENDEMENT BUDGETAIRE

**DOCUMENT BUDGETAIRE CONCERNE: BUDGET PRIMITIF 2024** 

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 0	Secteur d'activité:	Dette et aux opérations financières
Domaine:	Coopération décentralisée	Domaine:	Finances
Programme :	3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	Programme :	Emprunt

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 131-132 du rapport BP 2024

## Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

**Exposé**: La coopération décentralisée ne relève pas de la compétence des Régions, même si une interprétation biaisée de la loi NOTRe leur permet, notre collectivité n'a pas à assumer des compétences régaliennes. De plus la proximité avec le prochain scrutin européen, doit appeler notre collectivité à la plus exigeante des neutralités, l'argent public n'a pas à financer la propagande idéologique du fédéralisme européen. Il est donc proposé de diminuer les crédits de paiement en fonctionnement pour la coopération décentralisée et de les affecter à la diminution de la dette. Dans le détail :

Suppression des crédits à hauteur de 10 K€ pour la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI). Suppression des crédits à hauteur de 247 K€ pour les Projets de solidarité internationale et de citoyenneté européenne. Suppression des crédits à hauteur de 226 K€ pour la mise en réseaux des acteurs.

Suppression des crédits à hauteur de 25 K€ pour les Territoires accueillants et solidaires.

Suppression de 11 K€ pour la Solidarité international post-COVID.

Suppression de 50 K€ pour l'aide humanitaire d'urgence et inscription d'un montant de 100 K€ en AE pour l'aide humanitaire d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

<u>Proposition</u>: Le groupe Rassemblement national propose de diminuer les crédits de paiement de 559 K€ en fonctionnement et de diminuer la ligne « opérations financières - emprunt » de 559 K€.

Création d'une Autorisation d'engagement de 100 K€ pour l'aide humanitaire d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	930	Chapitre budgétaire:	923
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:		Montant de l'AP	
Montant de l'AE :		Montant de l'AE	100 000,00 €
Montant des CP en dépenses : 741 120,00 €	-559 000,00 €	Montant des CP en dépenses	0,00€
Montant des CP en recettes :	0,00€	Montant des CP en recettes : (emprunt)	-559 000,00 €
TOTAL (1)	-559 000,00 €	TOTAL (2)	-559 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	